

**Direction Générale de la Vie Locale et de la Culture / Direction de la Vie Associative et des Relations Internationales**

**Vie Associative**

**REF : DVARI2010013**

**Signataire : CS/RH**

**OBJET :Attribution d'une subvention annuelle à la Fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques (FCPE)**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 1111-2, L1611-4, L 2313-1-1, L2251-3-1,

Considérant l'intérêt que la municipalité porte à l'action de l'association dans les établissements scolaires de la ville.

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**DECIDE** d'attribuer une subvention de 1 500 (mille cinq cents) euros à l'association Fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques pour soutenir son action.

La dépense sera inscrite au budget communal à l'imputation 306/6574/025.

Pour le Maire

L'adjoint délégué